

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

# **DEMANDE DE DÉMOLITION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de Démolition le mercredi 15 février 2023.**

Au cours de cette rencontre, le Comité de Démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

### **BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:**

**ADRESSE VISÉE : 1392, RUE PRINCIPALE**

### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 897 dont l'adresse civique est le 1392, rue Principale, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Projet EVEX21-013 Inc.

### **OPPOSITION**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : [dg@sra.quebec](mailto:dg@sra.quebec)

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 30<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson  
Directrice générale et greffière-trésorière